

L'assemblée de ce jour, légalement convoquée par le Journal officiel no 23 du 25 juin 2014, ainsi que par tous ménages, se déroule selon l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 19 mars 2014.
 2. Prendre connaissance et approuver les comptes 2013, ainsi que les dépassements budgétaires.
 3. Divers.
-

M. le Président salue les personnes présentes. Il rappelle que l'assemblée communale est enregistrée et que les personnes qui prennent la parole, doivent décliner leur identité, afin de faciliter le travail de la secrétaire lors de l'établissement du procès-verbal. Il rappelle l'article 20 du règlement d'organisation de la commune de Coeuve.

Le bureau est formé comme suit :

Scrutateurs : André Chavanne et Michel Oeuvery

16 personnes participent à l'assemblée.

M. le Président donne lecture de l'ordre du jour.

Soumis au vote à mains levées, l'ordre du jour est approuvé à la majorité évidente, sans avis contraire.

M. le Président donne lecture du point 1, de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 19 mars 2014.

M. le Président rappelle que le procès-verbal n'est plus lu en assemblée. Pendant le délai légal, aucune demande d'ajout ou de modification n'a été sollicitée.

Pierre Henzelin explique qu'il n'a pas vu le procès-verbal affiché au panneau d'affichage communal et qu'il est important que la population puisse en prendre connaissance.

M. le Président propose que soit lu le procès-verbal de l'assemblée communale du 19 mars 2014. Personne ne s'y oppose.

André Chavanne rappelle sa remarque lors de la précédente assemblée communale et demande à ce que les publications officielles soient distribuées dix à quinze jours avant l'assemblée, et non une semaine avant.

M. le Maire répond que le délai légal est respecté et qu'il n'est pas évident de toujours tenir compte de la remarque, car selon les périodes il y a beaucoup d'échéances à respecter. Le Conseil essaye de regrouper les informations et la distribution des tous ménages. Mais, Benoît Bleyaert confirme que le Conseil va faire un effort à ce niveau-là.

M. le Président cède la parole à la secrétaire, qui donne lecture du procès-verbal de l'assemblée communale du 19 mars 2014.

Soumis au vote à mains levées le point 1 de l'ordre du jour, l'approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 19 mars 2014, est approuvée à la majorité.

M. le Président donne lecture du point 2 de l'ordre du jour :

2. Prendre connaissance et approuver les comptes 2013, ainsi que les dépassements budgétaires.

Avant de passer au vote de l'entrée en matière, M. le Président propose de voter une seule entrée en matière pour la totalité du point 2, soit les dépassements budgétaires et les comptes 2013. M. le Président précise qu'il y aura une discussion de détail et un vote pour chacun des objets du point 2. Personne ne s'oppose à cette manière de faire. M. le Président cède la parole à M. le Maire.

M. le Maire explique que la lecture du procès-verbal de l'assemblée communale du 19 mars 2014, va l'aider à présenter une entrée en matière plus courte. Il explique que lors de la lecture plusieurs éléments importants ont été cités, par exemple la répartition des charges entre canton et communes, les impôts et d'autres points. Benoît Bleyaert explique que les comptes communaux 2013 présentent un excédent de charges de Fr. 168'000.—. Il précise que le supplément d'excédent est lié à la recapitalisation de la caisse de pension et que ce point explique le dépassement budgétaire, mais n'explique pas la situation financière déficitaire depuis plusieurs années de la commune. Le Conseil communal souhaiterait présenter des comptes bénéficiaires et se pose beaucoup de questions. Il précise que la commune de Coeuve a très peu de ressources au niveau des personnes morales et qu'elle ne peut avoir une rentrée d'argent imprévue à ce niveau-là. Coeuve ne « vit » quasiment qu'avec les impôts des personnes physiques. Benoît Bleyaert précise que la commune possède des infrastructures. Des investissements sont régulièrement effectués, pour maintenir ses infrastructures et c'est une des raisons qui incitent des personnes à venir s'établir à Coeuve. Le débat actuel au canton et au niveau de la péréquation financière, est de permettre aux petites communes de continuer à « vivre ». Benoît Bleyaert précise que souvent la solution proposée, pour diminuer les charges, est la fusion. Il précise que les charges liées à une fusion de communes sont différentes et que celles-ci ne diminuent pas fatalement. Le Conseil communal a eu la réflexion d'augmenter la quotité d'impôt, mais Benoît Bleyaert précise que même si la quotité passe à 2,45, cet accroissement ne comblera pas l'excédent de charges. Il explique que la commune attend beaucoup de la discussion entre le canton et les communes, afin de savoir qui et quoi est pris en charge et si l'adage qui commande paye sera appliquée. Benoît Bleyaert précise que dans la presse, la population a pu prendre connaissance que les cantons « riches » ne souhaitent plus contribuer financièrement envers les cantons « pauvres ». Le Conseil communal agit sur la petite marge de manœuvre de 20% qui ne sont pas des charges liées. Benoît Bleyaert rappelle que les comptes sont contrôlés par une fiduciaire. Il précise que la fortune communale baisse et que le Conseil est en discussion pour faire réévaluer le patrimoine immobilier.

Soumise au vote à mains levées, l'entrée en matière du point 2 est approuvée à l'unanimité.

M. le Président cède la parole à la caissière, Marie-Thérèse Trouillat, pour la présentation des dépassements budgétaires.

Marie-Thérèse Trouillat rappelle l'article 12a, du règlement d'organisation et d'administration, lié aux dépassements budgétaires. Elle lit les dépassements budgétaires des rubriques comptables concernées. Le total des dépassements budgétaires 2013 s'élève à Fr. 57'669.55.

M. le Président ouvre la discussion.

Comme il n'y a pas de question, M. le Président soumet au vote à mains levées le point 2 de l'ordre du jour « dépassements budgétaires », qui est approuvé à l'unanimité.

Avant de céder la parole à la caissière pour la présentation des comptes, M. le Président propose à l'assemblée que soient lus uniquement les chiffres en gras. Personne ne s'oppose à cette manière de faire. Il cède la parole à la caissière, Marie-Thérèse Trouillat.

Avant de commencer la lecture des comptes, Marie-Thérèse Trouillat relate les points importants de l'exercice 2013, soit la dette globale, la dette par habitant, les amortissements, les investissements, le taux d'intérêt moyen, le taux d'amortissement et les dépenses liées. La caissière commence la lecture des comptes 2013 de la commune de Coeuve, qui présentent un reliquat passif de Fr. 168'375.79, pour un total de charges de Fr. 3'115'952.64 et un total de produits de Fr. 2'947'576.85.

Après la lecture du chapitre 1, Pierre Henzelin explique qu'un entrefilet sur les propos précédemment cités par la caissière, pourrait être visible. Il confirme que le Conseil n'a pas d'emprise sur les charges liées, mais par contre le chapitre 1 des comptes dépend des décisions du Conseil communal. Il rend attentif que les collectivités ne pourront pas dépenser plus que ce qu'elles gagnent et qu'un jour elles devront mettre un frein, car la situation ne peut pas perdurer.

Benoît Bleyaert confirme que la situation du chapitre 1 est sous gestion communale et ne sont pas des charges liées. Il répond que les sommes qui « dépassent » le budget sont liées aux commissions, aux autorités, et correspondent au travail sollicité auprès du législatif. Il explique que les Autorités communales peuvent en faire « moins », mais que paradoxalement même si la remarque est justifiée, la population est de plus en plus demandeuse.

Pierre Henzelin fait remarquer que ces personnes qui sont demandeuses ne sont pas là pour faire voter le budget.

Benoît Bleyaert répond que le Conseil en est conscient, mais qu'il ne peut pas dire non à certaines personnes et oui à d'autres. Il précise qu'une partie des charges de la caisse et du secrétariat sont demandées par le canton, par exemple l'établissement de plusieurs statistiques. Les employés travaillent aussi pour le canton. Le Conseil communal souhaite continuer un service minimum et correct, mais sans en faire trop. Actuellement le Conseil n'a pas la solution pour réduire les dépenses de ce chapitre, tout en étant de plus en plus sollicité par la population et le canton.

Pierre Henzelin comprend les remarques, mais précise que d'un autre côté des tâches administratives ont été enlevées aux communes.

Benoît Bleyaert confirme et précise que certaines tâches qui rapporteraient ont été enlevées aux communes, mais que d'autres qui ne rapportent rien sont sollicitées. Il précise que certaines de ces tâches prennent beaucoup de temps.

Pierre Henzelin répond que pour lui ce point est un problème politique, que ce sont aux maires de réagir et qu'il faut faire attention aux coupures budgétaires qui seront faites là où il ne faut pas.

Benoît Bleyaert confirme les propos et explique comme exemple l'autonomisation de l'Office des véhicules. Il précise que l'AJC (Association Jurassiennes des Communes), qui débat de dossiers actuels, ne représente qu'une seule voix. Souvent Benoît Bleyaert constate que les situations financières entre communes sont complètement différentes et que ça n'aide pas pour les débats. Il explique que les communes sont souvent questionnées pour diverses procédures de consultation et que les réponses données ne sont pas forcément toutes reprises.

Pierre Henzelin partage l'analyse et constate que l'informatique, qui aurait dû aider au niveau administratif, n'a fait qu'amplifier la « paperasserie ».

Benoît Bleyaert explique le dossier d'autonomisation de l'Office des véhicules, par rapport à l'augmentation du personnel, la baisse des taxes, le contrôle technique plus régulier, etc... Il précise que le Conseil essaye de se battre, avec difficulté, pour que les contribuables ne payent pas plus pour le même service et pour des services qui doivent s'autofinancer.

M. le Président explique que ce n'est pas la première fois qu'une assemblée communale lance ce genre de débat. Mais malheureusement notre assemblée n'est pas souveraine pour changer cette situation. Il demande à la caissière de continuer la lecture des comptes.

Après la lecture du chapitre 9, Pierre Henzelin demande à quoi correspond cette élimination de Fr. 22'000.—.

La caissière répond que c'est la Recette et Administration du district de Porrentruy qui a éliminé des impôts antérieurs de 2008 à 2011. Elle précise que c'est ce service cantonal qui gère les contribuables qui ne payent pas leurs impôts.

Pierre Henzelin demande si les sommes sont éliminées d'office.

Marie-Thérèse Trouillat répond positivement. Elle précise que suite au travail de la commission de gestion centralisée des actes de défaut de biens, la commune a encaissé Fr. 11'167.95.

A la fin de la lecture des comptes, M. le Président cède la parole à M. le maire pour la lecture du rapport de l'organe de vérification des comptes 2013, la fiduciaire.

M. le Président ouvre la discussion. Comme il n'y a pas de question, M. le Président soumet au vote à mains levées le point no 2 de l'ordre du jour, soit l'approbation des comptes. Soumis au vote à mains levées, les comptes 2013 sont approuvés l'unanimité.

M. le Président donne lecture du point 3 de l'ordre du jour, soit les **Divers**.

Il cède la parole à M. le Maire et aux conseillers communaux.

M. le maire remercie la caissière pour la présentation des comptes. Il précise que si l'établissement d'un budget est un travail de « fourmi », la tenue des comptes d'une commune également.

M. le maire précise que le Conseil a nommé Patricia Oliveira au poste de concierge remplaçante du bâtiment scolaire, suite à la publication officielle de mise au concours.

M. le maire rappelle que tous les herbicides sont interdits sur les surfaces ruisselantes, les bords de routes et que suite à un entretien avec l'Office de l'Environnement, il lui a été clairement précisé que tous les herbicides chimiques sont interdits et qu'aucune autorisation ou dérogation n'est donnée, car il s'agit d'une loi fédérale. Le Conseil, suite aux propos de la dernière assemblée, a effectué des recherches mais n'a aucune solution à présenter ce soir.

M. le maire précise que les travaux, dans le cadre de l'AFS, sont terminés.

Maurice Migy explique qu'il y a un problème avec l'horloge de l'église au niveau de la frappe. A ce jour, le réparateur n'a pas encore trouvé la panne, mais Maurice Migy suit l'affaire et le nécessaire sera fait.

M. le Président cède la parole à l'assemblée.

Roger Bleyaert explique qu'il a une question sur les comptes et qui ne change rien au niveau du résultat comptable. Il demande pourquoi depuis des années, il voit sous éclairage public des recettes. Il cite comme exemple la commune de Boncourt, qui a décidé dernièrement de supprimer cet impôt à leurs citoyens. Il ne comprend pas pourquoi on parle d'impôt au niveau de l'éclairage public. Il rappelle que les communes ont donné une concession, pour pouvoir utiliser le terrain public pour y installer les infrastructures. Il en a résulté une ristourne calculée sur les usagers de la commune. Il précise que c'est l'idée de la commune de Boncourt qui le fait réagir et rappelle que la convention liée à ces concessions a été renouvelée. Roger Bleyaert précise que chaque citoyen paye quelques centimes, qui sont ristournés aux communes en compensation de la concession. Il rappelle que ça ne change rien au niveau du résultat comptable, mais précise que cette ristourne n'est pas une écriture comptable qui doit être dans le chapitre de l'éclairage public. Selon lui, après la décision de la commune de Boncourt, des personnes vont réagir à cette écriture qui concerne les impôts.

La caissière rappelle que le plan comptable est imposé et qu'un nouveau plan comptable réactualisé, qui s'appelle MCH2, entrera en vigueur normalement en 2016. La caissière précise que peut-être le nouveau plan corrigera cette écriture, mais que jusqu'à ce jour elle n'a jamais eu de réaction de la part du service des communes.

Roger Bleyaert précise que la manière de faire n'est pas similaire à tous les cantons.

La caissière confirme que chaque plan comptable est adapté et que les fournisseurs de logiciels de comptabilité communale, doivent être agréés par le canton.

Benoît Bleyaert confirme que la commune reçoit un montant de BKW et l'affecte selon le plan comptable, comme expliqué précédemment. Il explique également que si la commune de Boncourt peut décider de se priver de cette redevance, pour en faire bénéficier ses citoyens, et bien tant mieux pour eux. Benoît Bleyaert précise que malheureusement la commune de Coeuve ne peut pas prendre une telle décision.

Roger Bleyaert précise que ce n'était pas le but de son intervention. Il veut juste faire remarquer que pour lui, cette recette n'est pas à la bonne place dans le plan comptable.

Michel Oeuvray propose que soit mis à disposition sur le site internet de la commune, les comptes communaux et d'autres documents.

Benoît Bleyaert répond que beaucoup de documents sont mis à disposition sur le guichet virtuel et qu'il doit encore être complété. Au niveau de la mise à disposition des comptes et du budget, le Conseil a déjà eu cette discussion et se pose des questions au niveau de la confidentialité des informations, car il existe une loi pointue sur la protection des données. Benoît Bleyaert précise que si les comptes sont sur le site, ceux-ci seront public envers la population, mais également au niveau de la presse et que les informations ouvertes à tous, peuvent avoir des conséquences avantageuses ou non. Il précise que pour ces diverses raisons, le Conseil avance petit à petit.

Michel Oeuvray précise que la nouvelle génération serait peut-être plus intéressée et encline à aller consulter ce genre d'informations par le biais du site internet.

Jacques Stadelmann confirme les propos précédents et explique qu'il existe une loi sur la transparence des informations. Il confirme que les communes mettent à disposition sur leur site internet les procès-verbaux, les comptes et les budgets après leur approbation. Il précise que la République et Canton du Jura met à disposition sur leur site internet, le journal des débats, les procès-verbaux du parlement, le budget et les comptes du canton. Il comprend les inquiétudes du Conseil sur la publication de données communales, mais précise que cette nouvelle manière de faire peut aussi intéresser un plus large public.

M. le Maire précise que la commune a déjà évolué et cite comme exemple, l'enregistrement des assemblées communales. Il précise que les communes prennent exemple les unes sur les autres et écoutent les recommandations du service des communes. Benoît Bleyaert précise que le Conseil peut se faire la réflexion de mettre en ligne les documents discutés, car si ces derniers peuvent susciter l'intérêt, il ne peut que s'en réjouir.

M. le Président confirme qu'il s'agit d'une demande de l'assemblée communale, qui va être étudiée.

Benoît Bleyaert précise que la presse prend contact l'après-midi même de l'assemblée, pour connaître le résultat des comptes communaux. Le Conseil a des réticences sur le fait de communiquer le résultat des comptes aux médias avant de le communiquer à la population.

Michel Oeuvray précise que le budget ou les comptes doivent être publiés après approbation. Benoît Bleyaert répond que le Conseil examinera la demande et se renseignera auprès du service des communes.

Michel Oeuvray demande si le Conseil a examiné la possibilité d'utiliser la technologie LED pour l'éclairage public, afin de diminuer la consommation.

Raphaël Heusler répond que le Conseil est attentif aux nouvelles installations écologiques et si plusieurs infrastructures doivent être changées, il examinera cette possibilité.

Benoît Bleyaert rappelle que la commune a investi dans le cadre de la traversée du village dans des candélabres au sodium. Il précise que c'est compliqué de remplacer les installations au coup par coup. Il explique que le Conseil essaye de remplacer les installations sans avoir plusieurs sortes d'éclairage et la commune ne possède plus d'installations au vapeur de mercure. Il précise aussi qu'au niveau du district, il y a actuellement une réflexion sur le fait de réduire le temps d'éclairage.

Pierre Henzelin explique que le Conseil a envoyé une circulaire sur le fait que les citoyens doivent tailler leur haie et que les bordures de chemin ne doivent pas gêner la visibilité. Il souhaite savoir si les personnes concernées ont été avisées personnellement par courrier, si le Conseil contrôle si le nécessaire a été fait et si passé le délai, les travaux sont effectués par la commune. Il demande des précisions sur la procédure que le Conseil suit.

Pierre Henzelin demande également le prix de la mise au m³ pour les déchets déposés à la carrière. Il précise que suite à des travaux, des camions sont intervenus toute la journée, y compris les samedis.

Pour la première question, Benoît Bleyaert répond que quelques personnes se sont senties concernées par la publication officielle. Il précise que pour les autres cas qui ne se règlent pas d'eux-mêmes, un conseiller prend contact avec le propriétaire et le plus souvent ça se règle de cette façon, car le propriétaire comprend qu'il y a une notion de danger et de manque de sécurité. Jusqu'à présent, le Conseil n'a jamais effectué les travaux pas substitution.

Pour la deuxième question, Benoît Bleyaert répond que la commune encaisse une taxe de Fr. 5.— par m³.

Pierre Henzelin demande si un contrôle est effectué.

Benoît Bleyaert répond positivement. Il précise que la carrière arrive gentiment à saturation et que le Conseil a une autorisation, de l'Office de l'Environnement, pour la remblayer un peu plus et d'ici 2018 elle devra être comblée.

Pierre Henzelin demande annuellement ce que ça représente.

Benoît Bleyaert répond que ça dépend des années. Il précise que ces dernières mois, en raison des travaux liés à l'AFS, il y a eu beaucoup de m³ déposés. Ceux-ci sont refacturés aux entreprises. Il estime que des années ça peut représenter quelques centaines de m³ et d'autres années quelques milliers.

Pierre Henzelin revient sur sa question relative aux haies et demande si celles qui gênaient la visibilité ont été taillées par le privé ou par la commune. Il précise que pour lui c'est flagrant, qu'il y a des haies non taillées et que rien ne bouge.

André Chavanne explique que la publication officielle relative au taillage des haies, mentionne que le nécessaire doit être fait avant le 28.02.2014. Il précise qu'après ce délai certains n'ont rien faits.

Benoît Bleyaert répond que le Conseil essaye de travailler dans la conciliation et qu'en règle générale ça suffit. Si le Conseil effectue le travail par substitution, il n'est pas persuadé qu'au final le privé va s'acquitter de la facture. Benoît Bleyaert explique que le Conseil agit également en fonction des endroits qui lui sont signalés, lorsqu'il y a un problème de visibilité. Il invite l'assemblée et la population à lui communiquer des cas concrets.

André Chavanne demande pourquoi le Conseil n'agit pas au niveau des véhicules non immatriculés qui sont stationnés à divers endroits de la commune.

Pierre Henzelin fait remarque que si le Conseil n'agit pas, après avoir envoyé des publications officielles, il perd de sa crédibilité et que ça ne peut pas fonctionner. Il précise que

personnellement il n'est pas dérangé, mais qu'il voit des feux alors que c'est interdit, que certains utilisent de l'herbicide alors que c'est interdit. Il ne demande pas à ce que le Conseil fasse la police.

Benoît Bleyaert répond qu'il est délicat pour une Autorité communale de « faire » la police. Car si elle doit intervenir pour un cas, elle le fera ensuite automatiquement pour chaque cas. Il précise que certaines interdictions sont transgressées, que celui qui dénonce son voisin suite à la transgression d'une interdiction, la transgressera à son tour la semaine suivante. Ce genre de cas arrive et fait partie de la vie d'un village. Si le Conseil doit dénoncer chaque cas de non-conformité aux règlements, il faut engager une personne qui ne fait que ce travail.

André Chavanne rappelle sa remarque concernant les véhicules non immatriculés et demande si le Conseil a fait une intervention auprès des propriétaires concernés.

Benoît Bleyaert confirme que le Conseil a pris contact avec les personnes concernées et précise que certains véhicules ont disparu, d'autres ont réapparu, d'autres ont été immatriculés et que certains véhicules non immatriculés sont enregistrés en plaques interchangeables. Il précise qu'en fonction des variations c'est difficile à gérer, car le véhicule disparaît et réapparaît ailleurs quelques temps après.

André Chavanne explique que près de chez lui sur une place publique est stationné un véhicule qui est à vendre. Pour lui il n'est pas à sa place.

M. le Président précise que c'est un problème lié au manque d'éducation et de civisme et que le Conseil a assez de travail sans être obligé de s'occuper de ce genre de chose.

M. le Président explique que des arbres situés sur la route de Porrentruy ne poussent pas et que plusieurs sont « morts ». Il souhaite en faire la remarque au Conseil.

Benoît Bleyaert confirme que des arbres ont été replantés plusieurs fois, que dernièrement ils ont été taillés de près. Le Conseil attend la fin de la saison et examinera la situation.

Benoît Bleyaert explique que la séance d'information du 10.07.2014, s'adresse surtout aux propriétaires qui ont du terrain en zone à bâtir et qui pourrait potentiellement être remis en zone agricole. Il précise que certains propriétaires concernés ont été invités personnellement, mais que la séance est ouverte à toute la population. Il précise que cette séance fait suite à celle de juin 2013 et que le Conseil souhaite travailler sur une base de volontariat et non d'imposition.

Comme il n'y a plus de questions, M. le Président remercie l'assemblée communale pour la participation de chacun, les membres du Conseil communal pour leur travail, ainsi que l'administration et il lève l'assemblée.

Au nom de l'Assemblée communale	
Le Président :	La Secrétaire :
Gérard Trouillat	Flore Brahier